



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 9 mars 2017

Référence : LFP-BUR.2017.03.09.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	09/03/2017
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative	Mme Nathalie BOY DE LA TOUR MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Guy COTRET, Bertrand DESPLAT, Claude MICHY, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, René RUELLO.
Présents avec voix consultative	MM. Noël LE GRAËT, Vincent LABRUNE
Excusés	MM. Nasser AL-KHELAIFI (représenté par Bernard CAIAZZO), Michel DENISOT (représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR), Vadim VASILYEV (représenté par Jean-Pierre RIVERE).
Assistent	Mme Stéphanie BOURDAIS. MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Jérôme PERLEMUTER, Arnaud ROUGER.

1. Désignation des fonctions des membres du Bureau de la LFP

Le Bureau,

en application des dispositions prévues au 1.3 de l'article 32 des statuts de la LFP, procède aux désignations suivantes :

Vice-Présidents :

- Nasser AL-KHELAIFI
- Jean-Michel AULAS
- Bernard CAIAZZO
- Guy COTRET



- Bernard DESPLAT
- Philippe PIAT
- Pierre REPELLINI

Secrétaire Général :

- Vadim VASILYEV

Secrétaire Général Adjoint :

- Laurent NICOLLIN

Trésorier Général :

- Patrick RAZUREL

Trésorier Général Adjoint :

- Claude MICHY

2. Avancement du groupe de travail « Renouvellement des Commissions de la LFP »

Le Bureau,

entend Patrick RAZUREL présenter les travaux réalisés par le groupe de travail « Renouvellement des Commissions de la LFP »,

en prévision du renouvellement à intervenir avant le 30 juin 2017, adopte les principes proposés par le groupe de travail et consistant à :

1. *Modifier le règlement de la LFP pour préciser que le renouvellement intervient désormais pour la saison qui suit celle des élections au CA de la LFP et non dans les trois mois comme actuellement,*
2. *Fixer une limite d'âge à 75 ans révolus au moment de la désignation par le CA,*
3. *Prévoir, autant que possible, le remplacement d'un 1/3 des membres à chaque renouvellement des commissions,*
4. *Faire un appel à candidatures auprès des clubs lorsque c'est nécessaire pour les commissions techniques,*
5. *Réserver le terme de « Commissions » pour les activités « régaliennes » et préférer la notion de « groupe de travail » ou « groupe d'experts » pour les activités plus techniques,*
6. *Obtenir un « mini-CV » pour chacun des candidats,*
7. *Prévoir que le CA ait reçu les candidatures au moins 15 jours avant la date de la réunion au cours de laquelle il délibère sur le renouvellement,*



8. *Essayer de diminuer le nombre de membres par commission,*
9. *Organiser un reporting annuel de l'activité des commissions devant le Conseil d'administration de la LFP.*

dans l'intervalle, propose, pour adoption au prochain Conseil d'administration, le renouvellement de la Commission des finances dans la composition suivante :

Alain GUERRINI (Président), Jean-Michel AULAS, Jean-Claude BLANC, Guy COTRET, Jacques-Henri EYRAUD, Patrick RAZUREL.

3. Guide PROVISOIRE de répartition des droits audiovisuels 2017/2018

Le Bureau,

après avoir rappelé les objectifs du Guide provisoire de répartition des droits audiovisuels 2017/2018 constituant un minimum à répartir aux clubs dans l'attente du Guide définitif,

adopte le document annexé au présent PV.

4. Présentation du Rapport financier du football professionnel français 2015/2016

Le Bureau,

après avoir accueilli Mme Sabine FOUCHER et M. Henri TCHENG, respectivement membre et Président de la Commission de contrôle des clubs professionnels de la DNCG,

un large échange de vues s'instaure entre les membres du Bureau et M. Henri TCHENG autour des points suivants :

- *Après sept exercices déficitaires, la saison 2015-2016 a marqué un retour à l'équilibre du football professionnel français avec un chiffre d'affaires total supérieur à 2 milliards d'euros pour la première fois de son histoire.*
- *Le résultat net cumulé des 40 clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 présente ainsi un excédent de 3M€ contre un déficit de 67 M€ la saison précédente.*

L'examen détaillé des comptes montre une nette amélioration en Ligue 1 avec un résultat net bénéficiaire de 20,5 M€ contre un déficit de -56 M€ en 2014/2015. Par ailleurs, 24 clubs (15 en Ligue 1 et 9 en Ligue 2) enregistrent un résultat net bénéficiaire ou à l'équilibre.



- *Particulièrement performants sur le marché des transferts, les clubs français ont enregistré un bénéfice de 429M€ dans ce domaine, là où en moyenne sur les 5 précédentes saisons, ils parvenaient à dégager un excédent de 200 M€ par saison.*
- *Comme le démontre la saison en cours, cet important volume de vente de joueurs s'est effectué sans affecter la compétitivité des clubs français en Coupes d'Europe, ni la qualité et le suspense des compétitions nationales.*
- *En hausse de 15%, le chiffre d'affaire total (incluant les transferts) du football professionnel français dépasse pour la première fois de son histoire la barre des 2 milliards d'euros avec un total des produits s'élevant à 2,210 milliards.*
- *Hors transferts, l'activité a poursuivi sa croissance. Le chiffre d'affaires du football professionnel (Ligue1 + Ligue 2) a progressé de 4,3% pour atteindre 1 689 M€. Le chiffre d'affaires des clubs de Ligue 1 affiche une hausse de 4,4% tandis que celui des clubs de Ligue 2 augmente de 1,8%.*
- *Toutes les sources de revenus ont progressé représentant en cumulé plus de 70 M€. Le sponsoring représente le secteur le plus dynamique avec une progression de +7% devant le merchandising (+4,9%), les droits audiovisuels (+3,7%) et la billetterie (+1%).*

Malgré ces bons indicateurs, le football professionnel enregistre un résultat d'exploitation déficitaire de 387 M€. Les très bons résultats observés sur le marché des transferts démontrent que le modèle de développement de nombreux clubs intègre désormais ce paramètre.

- *Afin de financer leur développement, les clubs peuvent compter sur des fonds propres à un niveau élevé. Les capitaux propres se montent à 369 M€ tandis que les comptes courants sont de 482 M€. Les capitaux propres et les comptes courants d'actionnaires continuent de progresser de 100 M€ en cumulé, signe de solidité financière des clubs et d'une forte implication de leurs actionnaires.*
- *Enfin, le football professionnel français, en tant que filière économique, accroît son implication dans la société au travers de sa contribution aux finances publiques. La contribution fiscale et sociale du football professionnel au budget de l'Etat (impôts, taxes et charges sociales acquittés par les clubs, salariés, joueurs et instances) a repris sa marche en avant, passant de 721 M€ à 743 M€.*

remercie ensuite M. Henri TCHENG pour cette présentation détaillée et entend M. Didier QUILLOT expliquer l'impact de la Loi Brillard sur les pouvoirs de la Commission de contrôle des championnats professionnels qui devra désormais assurer le contrôle des projets de reprise des clubs ainsi que celui de l'activité des agents de joueurs ou encore publier ses décisions,



dans ces conditions, adopte la proposition de M. Didier QUILLOT de mettre en place un groupe de travail piloté par la DNCG pour étudier, en lien avec les clubs, quels critères et procédures devront être utilisés pour apprécier au mieux les projets de reprise des clubs mais aussi pour assurer un contrôle efficace de l'activité d'agents sportifs,

par ailleurs, au-delà des questions liées à l'application de la Loi « Braillard », prend acte de la proposition de M. Didier QUILLOT d'animer un groupe de travail composé des représentants de l'UNFP, l'UNECATEF, l'UCPF et PL afin de mener une réflexion sur l'organisation marché du travail du sport professionnel (transferts, prêts, variabilité des rémunérations, nombre de contrats...).

5. Projet Stratégique 2020 – Restitution des travaux du BCG

Le Bureau,

après avoir accueilli MM. Mathieu BERTHION et Olivier WIERZBA du Boston Consulting Group,

un large échange de vues s'instaure entre Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, M. Didier QUILLOT, les membres du Bureau et les représentants du BCG pendant lequel les étapes des travaux menés sont rappelées ainsi que les priorités du plan stratégique de la LFP :

- *Les propositions formulées sont le fruit d'une démarche structurée autour d'entretiens, de séminaires de réflexion, de benchmarks et d'identification de leviers qui conduisent la synthèse présentée.*
- *L'ambition pour 2022 est de rattraper le retard du football professionnel français pour être au niveau des quatre grandes nations européennes.*
- *Le séminaire des présidents de clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 permet d'identifier les cinq priorités stratégiques suivantes :*
 1. *Valoriser le football professionnel français à l'international auprès du grand public, des diffuseurs, sponsors et investisseurs*
 2. *Protéger et valoriser la formation française pour optimiser les revenus des transferts et ainsi réinvestir dans le produit (ex : joueurs-stars) et dans les ressources des clubs (ex : compétences et outils marketing)*
 3. *B2C : mieux connaître et servir les clients pour augmenter les revenus matchday et merchandising en s'appuyant sur la transformation digitale de la Ligue et des clubs*
 4. *B2B : développer les relations avec les entreprises (sponsors) et les investisseurs (français et étrangers), et avec l'UEFA (impact économique majeur)*
 5. *Développer une stratégie de marque et de communication, et un plan RSE ambitieux pour marketer le football professionnel et améliorer son image*



- *Les cinq priorités stratégiques regroupent 20 initiatives qu'il faudra prioriser pour nourrir la stratégie du football professionnel autour d'un cercle vertueux visant à accroître les produits mais aussi à réaliser des économies de charges.*
- *L'impact financier du plan stratégique en matière d'investissement pour la LFP est aussi présenté pour rendre possible les objectifs proposés.*

fait part de ses réserves sur deux sujets : l'objectif d'augmentation des droits internationaux et la création d'un dispositif de valorisation des joueurs,

remercie le BCG pour la présentation effectuée et précise qu'un séminaire de restitution des travaux et de priorisation des plans d'actions est organisé le 6 avril 2017 au cours duquel les présidents de clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 et les membres du Conseil d'administration seront invités à faire part de leurs observations afin que le plan stratégique soit présenté lors du Conseil d'administration du 20 avril 2017 avec les moyens RH et financiers associés aux propositions ainsi qu'un organigramme cible, le tout devant être effectif pour juin 2017.

6. Points divers

Trophée des champions

Le Bureau,

prend connaissance de l'offre formulée par la Fédération Royale Marocaine de Football pour l'organisation de l'édition 2017 du Trophée des Champions dans le Stade Ibn Batouda de Tanger le samedi 27 juillet 2017 dont le coup d'envoi sera donné entre 20h00 et 21h00,

se félicite de l'offre reçue, compte tenu des contraintes imposées par les clubs potentiellement qualifiés pour ce Trophée,

décide de donner une suite favorable à cette proposition et demande par ailleurs que les prochaines éditions du Trophée des Champions soient organisées en Chine et souhaite qu'un plan pluriannuel soit acté en ce sens lors d'une prochaine réunion.

Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT